

Mesures réseau Mont Vully

| N° SPB | Type SPB | N° Mesure | Critères réseau |
|---------------------|-----------------------------|-----------|--|
| 611 | PREXT | M1 | Bande refuge de 10%. Changer l'emplacement de la bande à chaque coupe. Pâturage d'automne autorisée sur toute la surface. |
| 612 | PRPIN | M2 | Bande refuge de 10%. Changer l'emplacement de la bande à chaque coupe. Pâturage d'automne autorisée sur toute la surface. |
| 617 | PAEXT | M3 | Maintenir 10-15% de structures ligneuses (buissons) dans le pâturage (la lisière de la forêt ne compte pas) ou 5-10% de buissons et 5% d'autres structures comme des tas de pierres (min. 2m ²), des arbres isolés. |
| 852 | HAIES | M6 | Entretien sélectif une fois tous les 8 ans pour favoriser les essences à croissance lente et le développement de 3 strates (buissons, arbustes, grands arbres). Possibilité d'intervenir par tronçon. Lutter contre les néophytes (solidages, buddléias, robiniers faux acacias). |
| 556 557 | JAFLO JATOU | M8 M9 | Implémenter les nouvelles jachères sur un sol maigre, idéalement sablonneux ou peu productif, en milieu ouvert. Laisser une bande d'au moins 10 mètres de prairie extensive entre la lisière de la forêt et la jachère. Maintenir la même surface dans le périmètre. |
| Attribut de culture | Céréales en semis espacé | M11 | La surface de CLSE reste constante durant toute la période du projet en cours. Elle peut être remplacée par une autre SPB sur TA de surface équivalente. Largeur minimale de 18m. La surface doit être à plus de 50m d'une route à fort trafic. Si cette distance ne peut pas être respectée, le sens du semis doit être parallèle à la route. |
| 921 922 923 | AFHTI Noyers Châtaig. | M12 | Installer 1 nichoir ou une structure inerte pour 10 arbres (souches, tas de branches, tas de pierres). Maintenir la populations (remplacer les arbres morts, possibilité de les mettre sur une autre parcelle dans le périmètre). |
| 924 | AINDI | M13 | Dès 1 arbre inscrit, installer un nichoir ou une structure inerte pour 10 arbres (souche, tas de branches, tas de pierres). Maintenir la population (remplacer les arbres morts, possibilité de mettre sur une autre parcelle dans le périmètre). |
| 717 | VIGNE | M14 | Favoriser ou maintenir des structures pour atteindre au moins 2 points structures selon les critères qualité II. Tailler les haies qui bordent la vigne de manière sélective au moins une fois par période de 8 ans. L'entretien peut être effectué par tronçons. |